

25 septembre 2017

Augmentation du salaire et des avantages sociaux du salarié-élève RACA (RESPONSABLE DES ACTIVITÉS AVEC CONSOMMATION D'ALCOOL).

Problématique : Augmentation du salaire et des avantages sociaux du salarié-élève

- Le RACA est un salarié-élève qui a un salaire conventionné de 17,13\$/h, auquel il faut ajouter maintenant un 8% pour les vacances, ce qui fait 18,50\$/h, plus 11,5% pour les avantages sociaux, cela fait un total de 20,63\$/h;
- La subvention des SAE (droits de toutes natures) est de 12\$/h;
- La subvention de l'AGECVM qui est actuellement de 4\$/h devra donc être augmentée à 8\$/h pour assurer le paiement adéquat du salarié-élève lors d'activités étudiantes;
- Ce sujet a été traité lors de la rencontre du Comité d'échanges et de consultation AGECVM-CVM du 16 mai 2017 (voir compte rendu);
- En vigueur à la rentrée de l'automne 2017; dès que les instances étudiantes, soit l'AG ou la TC, en seront informées.

Merci de votre collaboration. Pour toute question, ne pas hésiter.

Caroline Roy
Directrice des services aux étudiants

P.j. :

Procédure et règles pour les activités avec alcool;
Compte rendu du Comité d'échanges et de concertation AGECVM-CVM du 16 mai 2017



CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL
DIRECTION DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE CONSULTATION

AGECVM / CVM

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

TENUE LE 16 MAI 2017, À 12H30, AU LOCAL A8.29

PRÉSENCES : Guillaume Picard, responsable à la mobilisation, AGEVCM
Clovis Raymond-La Ruelle, secrétaire permanent, AGEVCM
Caroline Roy, directrice des Services aux étudiants
Anne-Louise Savary, directrice des Communications et des affaires corporatives

Invitée : Maude Lemire-Desranleau, conseillère à la vie étudiante

1. Adoption de l'ordre jour

L'ordre du jour est adopté à la suite d'ajout des sujets *Remerciements et chèques retenus* au point 5.

2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 11 avril 2017

Le compte rendu est adopté tel que présenté.

3. Suivis de la rencontre du 11 avril 2017

- ✓ Clé du local d'archives : l'AGEVCM a maintenant accès à la clé.
- ✓ Modifications à la charte de l'AGEVCM : Caroline demande aux représentants si les permanents sont informés de ces modifications. Clovis Raymond-La Ruelle répond que oui.

4. Augmentation de la contribution des comités de l'AGEVCM pour le RACA

Caroline Roy mentionne que Maude Lemire-Desranleau se joint à la rencontre à cet égard puisqu'elle connaît bien les comités étudiants et leur fonctionnement.

Caroline Roy mentionne que, considérant l'augmentation de salaire des RACA et la collaboration actuelle des comités, elle devra augmenter la cotisation des comités à 8\$/h pour l'embauche d'un RACA lors d'activités avec consommation d'alcool. Clovis Raymond-La Ruelle mentionne qu'il faudra attendre la prochaine session pour avoir l'avis des comités.

5. Autres sujets

a. Affiches

Caroline Roy revient sur l'événement de la semaine dernière où une affiche a été retirée des affiches du cours de Démarche d'intégration des acquis donné par le professeur François Régimbal. Elle mentionne avoir reçu un courriel d'une étudiante à ce sujet. Le CVM n'a pas de politique d'affichage mais respecte néanmoins la liberté d'expression.

b. Remerciements

Caroline Roy remercie Guillaume Picard ainsi que Clovis Raymond-La Ruelle pour leur collaboration dans les dossiers.

c. Chèques retenus

Caroline Roy a répondu au service des finances au sujet du paiement des factures du camping de mai-juin 2015, le dossier est clos.

6. Prochaine réunion

Nous attendrons après la première AG de l'AGECVM pour connaître les nouveaux représentants au Comité.

**SERVICES AUX ÉTUDIANTS
PROCÉDURE POUR L'AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ AVEC CONSOMMATION D'ALCOOL**

Il faut déposer le *Formulaire de demande de permis d'alcool* obligatoirement **21 jours avant la date de l'activité**. Des frais de **25\$ seront ajoutés à la facturation si la demande n'est pas déposée dans ce délai**. Notez qu'une fois la demande déposée, des frais de **5\$ seront facturés pour chaque changement apporté à la demande**.

1. **Les responsables de l'activité doivent être étudiant-e-s au Collège et majeur-e-s.**
2. Vous devez réserver le local souhaité auprès de Philippe Bernier (présent les mercredis, jeudis et vendredis soir au A3.32) ou Véronique Fleury (A3.98). **Notez que les locaux doivent être nettoyés à la fin de l'activité par les responsables de l'événement.**

Les locaux disponibles sont :

Café l'Exode	Les cafétérias A4.79, A4.82 et A4.82a
L'Agora	Salles de cours

3. Pour vos besoins techniques, pour la tenue de l'activité, vous devez compléter le formulaire spécifique à cet effet auprès de la personne-ressource, Philippe Bernier (local A3.32).
4. Les coûts de l'activité (alcool, permis (15\$), RACA (4\$/h), etc.) seront chargés au Comité par facturation à l'AGECVM dans la semaine suivant l'événement. Notez qu'une subvention de 12\$/h est octroyée par les SAE pour les frais de RACA pour les activités organisées par l'AGECVM, les comités étudiants ou un groupe d'étudiant-e-s. (L'engagement des RACA se fait pour un minimum de 3h).
5. **Les responsables de l'activité doivent être présent-e-s et en contrôle tout au long de la soirée.** Ils doivent aussi collaborer, en tout temps, avec le RACA et le technicien durant l'activité.
6. Les responsables de l'activité doivent s'assurer du bon déroulement de celle-ci, du respect des règlements et vérifier l'inventaire de l'alcool, conjointement avec le RACA, au début et à la fin de l'événement. **Les pertes ou les bris sont assumés par le comité ou l'organisme responsable de l'activité.**
7. Les responsables de l'activité doivent prévoir une petite caisse, un fonds de caisse (disponible à l'AGECVM) et, au besoin, de la glace (disponible au comptoir du magasin des sports).
8. **Il est strictement interdit de mentionner la présence d'alcool lors de la promotion de votre activité.**

J'atteste avoir pris connaissance de chaque élément de la procédure.

Signature

Date